

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

PIRES FLORENCE
16 RUE SAINT LOUIS
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1358641300121

Référence du document : 23 B7 1391752 80
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
16 RUE SAINT LOUIS
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Numéro FIP 780 32 74 5862409789 4
Numéro d'ordre : 7
Date d'établissement : 07/06/2023

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 10 019
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus	Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....		237	
Déduction minimale.....	-	237	
Pensions alimentaires perçues.....	7920		
Abattement spécial de 10%.....	- 792		
Salaires, pensions, rentes nets.....	7128	0	7128
Revenu brut global.....			7128
Revenu imposable.....			7128
Taux effectif (revenu total ou mondial).....			10019
Impôt après application du taux effectif ¹⁴			0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré 2	
Montant de la réduction d'impôt.....		Montant retenu 2	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....		0	- 0
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :			
IMPÔT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			10019
Revenus exonérés			
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....		Déclarés	5783
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....		Nets (35)	2891
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	2							2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394